

A.J.P. LABEGE

SAS au capital de 37 000 euros

Siège social : 10 Rue de Metz

31120 PORTET SUR GARONNE

RCS TOULOUSE : B 497 892 968

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de Toulouse le

30 DEC. 2009

enregistré sous le numéro :
N° de gestion :

2007 B 1742

17482

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU
18 DECEMBRE 2009**

L'an Deux Mille Neuf,
le dix-huit décembre à 15h00,
au siège social

Les associés de la Société A.J.P. LABEGE, Société par actions simplifiée au capital de 37 000 €, dont le siège social est 10 Rue de Metz à Portet sur Garonne (31120), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro B 497 892 968, se sont réunis au siège social d'un commun accord entre eux

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les associés présents ainsi que par les représentants et les mandataires des associés non présents ; monsieur Jean-Philippe Lamarque ne peut assister à l'assemblée compte tenu de sa situation personnelle

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain LAMARQUE qui fait fonction de Président de séance
Monsieur Franck POSSAMAÏ représentant la société SFP CONSEILS, Commissaire aux Comptes de la Société est absent et excusé

Le Président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que les actionnaires présents représentent au moins 50% du capital.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Président:

- rapport de gestion du Président ;
- texte des projets de décisions.

A

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans le délai de convocation prévu par les statuts.
L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur Jean-Philippe LAMARQUE a informé les associés de la société AJP LABEGE de sa démission de ses fonctions de Président de la société pour cause de longue maladie et qu'il convient de pourvoir à son remplacement.

ORDRE DU JOUR

- Démission de Monsieur Jean-Philippe LAMARQUE de ses fonctions de Président
- Nomination d'un nouveau Président
- Questions diverses
- Pouvoirs

Puis lecture est donnée du rapport du président.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du souhait de Monsieur Jean-Philippe LAMARQUE de démissionner de ses fonctions de Président, prend acte de cette démission et lui donne *quitus* de l'exécution de son mandat depuis le début de l'exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés après avoir constaté sa candidature, décide de nommer :

Monsieur Alexandre LAMARQUE



Né le 10 Décembre 1986 à Levallois-Perret

Demeurant 1 Bis Rue Camille Saint-Saëns 31120 PORTET SUR GARONNE

aux fonctions de Président de la société pour une durée de 5 années soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Jean-Philippe LAMARQUE conservera le titre de Directeur Général. non inscrit. ; ces pouvoirs effectif dans la gestion de la société. seront fixées ultérieurement

Il est précisé que Monsieur Alexandre LAMARQUE ne sera pas rémunéré au titre de son mandat social et qu'aucune feuille de paie ne sera établie au titre de cette fonction.

En revanche, Monsieur Alexandre LAMARQUE conservera son emploi à mi-temps de manager salarié. Ses rémunération et feuille de paie seront établies à ce seul titre.

Monsieur Alexandre LAMARQUE, présent à l'assemblée, déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié et déclare n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par la loi sur l'assainissement des fonctions commerciales.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes à l'effet d'exécuter les décisions prises par la présente assemblée et d'accomplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 30

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par les associés présents et le nouveau Président pour acceptation de ses nouvelles fonctions après lecture.

Alexandre LAMARQUE

« Bon pour acceptation des fonctions

de Président »

*Bon pour acceptation des fonctions
de président.*

